

# Procès-verbal

De la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 27 juillet 2009 à 21h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1 - absent

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Céline Daigneault, district 4

Madame Josée Bélanger, district 5

Monsieur Benoît Ricard, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier / directeur général

## Rituel du Conseil

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session ordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir

## Ordre du jour

### Session extraordinaire du lundi 27 juillet 2009

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

09-07X-365

##### 1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Benoît Ricard

Appuyé par : Josée Bélanger

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

QUE l'ordre aaccepté.

ADOPTÉE

#### 2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

#### 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 4. TRAVAUX PUBLICS

09-07X-366

**4.1 Octroi du contrat pour la réhabilitation (rapiéçage d'asphaltage) de la Montée Hamilton.**

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics a été mandaté par la résolution 09-06X-323 d'aller en soumission pour ces travaux auprès des entrepreneurs suivants;

Latendresse Asphalte  
Pavage Roy  
Belleville Asphalte  
Sintra Lanaudière  
Poitras Asphalte et Pavage du Nord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des soumissions de la part de quatre (4) compagnies soient;

Poitras Asphalte et Pavage du Nord	34 498.35\$ plus taxes applicables
Latendresse Asphalte Inc.	37 095.00\$ plus taxes applicables
Pavage Roy et Frères Inc.	44 514.00\$ plus taxes applicables
Sintra Inc.	86 555.00\$ plus taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE les résultats démontrent que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Poitras Asphalte et Pavage du Nord;

En conséquence  
Il est proposée par : Benoît Ricard  
Appuyée par : Josée Bélanger  
Et résolu

Que la Municipalité octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Poitras Asphalte du Nord pour un montant de 34 498.35\$ plus les taxes applicables.

Que la Municipalité finance cette dépense a même le code budgétaire 1-02-320-00-992. Pour compenser le manque de fonds dans ce code budgétaire, un transfert est autorisé à partir du code 1-01-212-14-000, au montant de 37 215 \$.

ADOPTÉE

09-07X-367

**4.2 Octroi du contrat pour la réhabilitation de la Route 346**

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics avait été mandaté par la Résolution 09-06X-323 à aller en soumission pour ces travaux auprès des entrepreneurs suivants;

Latendresse Asphalte  
Pavage Roy  
Belleville Asphalte  
Sintra Lanaudière  
Poitras Asphalte et Pavage du Nord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des soumissions de la part de quatre (4) compagnies soient;

Poitras Asphalte et Pavage du Nord	24 035 085\$ plus taxes applicables
Latendresse Asphalte Inc.	34 460.00\$ plus taxes applicables
Pavage Roy et Frères Inc.	37 819.85\$ plus taxes applicables
Sintra Inc.	60 305.00\$ plus taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE les résultats démontrent que le plus bas soumissionnaire

conforme est la compagnie Poitras Asphalte et Pavage du Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports a accordé une subvention maximale de 15 000 \$ à la municipalité et que le conseil municipal désire affecter celle-ci au financement de ces travaux;

En conséquence

Il est proposée par : Stéphane Breault

Appuyée par Benoît Ricard

Et résolu

Que la Municipalité octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Poitras Asphalte du Nord pour un montant de 24 035.85\$ plus les taxes applicables.

Que la Municipalité finance ce projet par l'utilisation de la subvention du Ministère des Transport pour 15 000 \$ et le solde, soit 10 928.68 \$, a même le code budgétaire 1-02-320-00-992. Pour compenser le manque de fonds dans ce code budgétaire, un transfert est autorisé à partir du code 1-01-211-10-000, surplus annuels de taxes foncières 2009, au montant de 10 929 \$.

ADOPTÉE

09-07X-368

**4.3 Octroi du contrat pour des travaux de rapiécage d'asphalte général Saison 2009**

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics avait été mandaté par la résolution 09-06X-322 à aller en appel d'offre public pour des soumissions à l'égard des travaux mentionnés ci-haut;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des soumissions de la part de deux (2) compagnies soient;

Pavages des Moulins Inc. 202 925.28\$ plus taxes applicables

Latendresse Asphalte Inc. 131 205,88\$ plus taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE les résultats démontrent que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Latendresse Asphalte Inc ;

En conséquence

Il est proposé par : Céline Daigneault

Appuyée par Benoît Ricard

Et résolu

Que la Municipalité octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Latendresse Asphalte inc. pour un montant de 131 205,88\$ plus taxes applicables.

Que la Municipalité finance cette dépense a même le code budgétaire 1-02-320-00-992. Pour compenser le manque de fonds dans ce code budgétaire, un transfert est autorisé à partir des surplus annuels 2009 de taxes foncières et de taxes autres que foncière au montant de 39 931\$ et du code 1-02-320-00-620, au montant de 8 608\$.

ADOPTÉE

**5. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**6. LOISIRS ET CULTURE**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

7728

**8. LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

09-07X-369

**8.1 Levée de l'assemblée extraordinaire du 27 juillet 2009**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Manon Desnoyers

Appuyé par : Josée Bélanger

Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 27 juillet 2009 est levée à 21h05.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mardi, 15 septembre 2009.

Claude Arcoragi

Secrétaire-trésorier /directeur général

Pierre Mireault

Maire